

Mise en application du RGPD au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Ouest Vexin Val-D'oise (GHT NOVO)

Le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin, membre du GHT NOVO, s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la nouvelle loi Informatique et Libertés.

Quelques définitions

Une **donnée à caractère personnel** est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Un **traitement** est toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel (exemple : la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, la consultation, l'utilisation...).

Vos droits

Le RGPD élargit et renforce les droits des personnes concernées par les traitements de données à caractère personnel :

- **Droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation**

La personne concernée par un traitement de données de santé peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation des informations figurant dans ce traitement.

Néanmoins, le droit à l'effacement peut être écarté dans certains cas, car il ne doit pas aller à l'encontre :

1. de l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
2. du respect d'une obligation légale (ex. délai légal de conservation) ;
3. de l'utilisation de vos données si elles concernent un intérêt public dans le domaine de la santé ;
4. de leur utilisation à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques ;

5. de la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice.

- **Droit d'opposition et de portabilité**

La personne concernée par un traitement de données de santé peut s'opposer à la collecte d'informations, sauf si le responsable de traitement démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts, les droits et les libertés de la personne.

La personne concernée peut également récupérer des données fournies à un responsable de traitement pour les transmettre à un autre responsable de traitement (droit à la portabilité).

- **Droit de retrait de consentement**

Si préalable à la collecte de ses données un consentement a été demandé, la personne concernée par le traitement de données de santé peut retirer son consentement à la collecte de ses données à tout moment.

- **Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL**

La personne concernée par un traitement de données de santé peut introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Organisation mise en place par le GHT NOVO

Afin de répondre à la réglementation, le GHT NOVO a :

- **Mis en place un registre des traitements** (outil recensant l'ensemble des traitements mis en œuvre au sein des CH).
- **Mené des analyses d'impact** pour les traitements considérés comme présentant « un risque élevé » pour les personnes.
- **Veillé à encadrer l'information des personnes** concernées (patients, fournisseurs, étudiants, usagers, etc.) et

s'assure de l'effectivité de leurs droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition, etc.).

- **Formalisé les rôles et responsabilités du responsable de traitement et des sous-traitants**

Le responsable de traitement est le directeur de l'établissement de santé.

Vous pouvez contacter le responsable de traitement par courrier à : M. le Directeur, GHT NOVO, 6 Avenue de l'Île de France, CS 90079 Pontoise, 95303 CERGY PONTOISE.

Un registre des sous-traitants est aussi tenu à jour.

- **Désigné un délégué à la protection des données (DPO).**

Vous pouvez contacter le DPO, en envoyant un mail à : rgpd@arobaseghtnovo.fr

Ou par courrier à : DPO, Direction des Systèmes d'Information du GHT NOVO, 6 Avenue de l'Île de France, CS 90079 Pontoise, 95303 CERGY PONTOISE.

- **Mené des actions pour garantir la sécurité des données.**

Les traitements au sein du GHT NOVO

Afin d'exercer sa mission, vos données de santé à caractère personnel peuvent être collectées, par le personnel du GHT NOVO, au sein des traitements suivants :

- Les traitements nécessaires à la **sauvegarde de la vie humaine** ;
 - Base juridique du traitement : le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne.
 - Destinataire : Personnel de santé.
 - Personnes concernées : Patients.
 - Durée de conservation : cf. « Durée de conservation des dossiers médicaux » du livret d'accueil.
- Les traitements nécessaires aux fins de la **médecine préventive**, des **diagnostics médicaux**, de l'**administration de soins ou de traitements**, ou de la **gestion de services de santé** et mis en œuvre par un **membre d'une profession de santé** ou par une autre personne à laquelle s'impose en raison de ses fonctions l'obligation de **secret professionnel** (ex : dossier médical ou logiciel de gestion médico-administratif, télémédecine, PACS utilisé dans le domaine de l'imagerie médicale, etc.) ;

- Base juridique du traitement : le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne.

- Destinataire : Personnel de santé.

- Personnes concernées : Patients.

- Durée de conservation : cf. « Durée de conservation des dossiers médicaux » du livret d'accueil.

- Les traitements mis en œuvre aux fins d'assurer le **service des prestations ou le contrôle par les organismes chargés de la gestion d'un régime de base d'assurance maladie** ainsi que la **prise en charge des prestations par les organismes d'assurance maladie complémentaire** ;

- Base juridique du traitement : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement.

- Destinataire : Personnel administratif.

- Personnes concernées : Patients.

- Durée de conservation : durée nécessaire du traitement des demandes par l'assurance maladie.

- Les traitements effectués au sein de l'établissement par les **médecins responsables de l'information médicale**, dans le cadre du PMSI local ;

- Base juridique du traitement : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement.

- Destinataire : Personnel du département d'information médical.

- Personnes concernées : Patients.

- Durée de conservation : 5 ans.

La recherche au sein du GHT NOVO

Selon le Code de santé publique, le service public hospitalier a obligation d'assurer ou de concourir, entre autres, à la recherche. En effet, l'hôpital est un lieu de recherche clinique et une importante source d'innovations médicales et pharmaceutiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, une analyse d'impact relative à la protection des données est réalisée à chaque nouvelle recherche.

Les établissements du GHT NOVO participent à des recherches impliquant la personne humaine :

- **Des recherches interventionnelles.**
Pour ce type de recherche, une information individuelle est assurée et le consentement de la personne concernée est recueilli.
- **Des recherches non interventionnelles.**
Pour ce type de recherche, la personne concernée peut s'opposer au traitement de ses données.

Pour l'ensemble de ces recherches impliquant la personne humaine, le GHT NOVO la méthodologie de référence correspondante. Si cette dernière n'est pas applicable, une demande d'autorisation sera faite auprès de la CNIL.

Les établissements du GHT NOVO participent aussi à des recherches n'impliquant pas la personne humaine.

Selon les cas de recherche, une note d'information ou un consentement sera réalisé auprès de la personne concernée.

Dans le cas des recherches multicentriques (impliquant plusieurs centres de recherche), une méthodologie de référence pourra être suivie. Si cette dernière n'est pas applicable, une demande d'autorisation sera faite auprès de la CNIL.

La protection de vos données au sein du GHT NOVO

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité nécessaire des traitements de données, les établissements du GHT NOVO tiennent compte des risques que présente le traitement, résultant notamment : de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée des données à caractère personnel, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Conscient de l'importance de ces données, le GHT NOVO a mis en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque de sécurité en tenant compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement. Le GHT NOVO a nommé un Responsable Sécurité des Systèmes d'Information.